

**COMMUNE DE CELLETES - CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JANVIER 2018****COMPTE-RENDU****APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2018 – COMMUNE DE CELLETES**

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le budget primitif 2018 arrêté comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	1 784 000.00 €	1 784 000.00 €
<b>Section d'investissement</b>	185 270.28 €	185 270.28 €
<b>TOTAL</b>	1 969 270.28 €	1 969 270.28 €

**COMMUNE DE CELLETES : VOTE DES SUBVENTIONS POUR L'ANNÉE 2018**

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité de ses membres les subventions suivantes qui seront versées aux organismes et sociétés diverses :

Associations et organismes	montant de la subvention (en €)
CARPIAU DE SOLOGNE	150.00
CHORALE CHANTELUNE	200.00
LA BIBLIOTHEQUE DE CELLETES	2 609.00
FNACA CELLETES CHITENAY SEUR CORMERAY	200.00
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	350.00
UNRPA	350.00
CENTRE DE LOISIRS ASSOCIATIF DE CELLETES	3 500.00
CONCILIATEUR DE JUSTICE	150.00
LA PREVENTION ROUTIERE	155.00

**APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2018 – CAMPING DE CELLETES**

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le budget primitif 2018 arrêté comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	26 500.00 €	26 500.00 €
<b>Section d'investissement</b>		2 738.80 €
<b>TOTAL</b>	26 500.00 €	29 238.80 €

**PLATE FORME AGGLOPOLYS DE SERVICES AUX COMMUNES – Convention pour la gestion de service d'assistance pluridisciplinaire pour le compte de communes membres**

Le Conseil municipal décide, comme 40 autres Communes membres, de bien vouloir solliciter la communauté d'Agglomération de Blois afin d'apporter à la Commune une assistance pluridisciplinaire moyennant une participation de 420 euros pour l'année 2018.

**CONVENTION POUR UNE AIRE DE RETOURNEMENT A LA RENAUDIÈRE**

Pour des raisons de sécurité, le véhicule de collecte des déchets d'Agglopolys ne peut plus réaliser de marche arrière sur la rue de la Renaudière. Afin d'éviter aux habitants de la rue l'acheminement des conteneurs à l'angle de la rue d'Aulnières, une convention sera signée afin de créer une aire de retournement sur une parcelle privée le long du chemin rural n°16.

### **DECISIONS RELATIVES AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Le Conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur la vente des 2 propriétés présentées.

### **DECISIONS RELATIVES AU DROIT DE PREFERENCE SUR LES PARCELLES BOISEES**

Le Conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préférence sur la vente de la propriété présentée.

### **ELECTION DES DELEGUES DE LA COMMUNE DE CELLETES AU SYNDICAT D'ENTRETIEN DU BASSIN DU BEUVRON**

Le Conseil municipal a élu à l'unanimité les délégués qui devront siéger au SEBB :

Monsieur Alain MARCHAND, délégué Titulaire.

Monsieur Djelloul BENYAGOUB, délégué Suppléant.

M. Contour informe que M. Jean-Claude JOHANNET sera proposé au titre des délégués de la Communauté d'Agglomération de Blois pour la GEMAPI, compétence obligatoire au 1<sup>er</sup> Janvier 2018.

### **COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE**

M. Le Maire informe l'assemblée qu'un marché, selon la procédure adaptée, a été passé avec la société OMS 10 rue Gustave Eiffel 45380 LA CHAPELLE ST MESMIN pour l'exécution d'un contrat d'entretien de certains locaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour une durée d'un an, renouvelable 1 fois.

A Cellettes, le 15 Janvier 2018

Le Maire,

Michel CONTOUR